

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE SAKETE

Consultant

GANDONOU Basile Marius
Ingénieur Agro-économiste

Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »

Mars 2006

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
CARTES.....	5
FIGURES.....	5
TABLEAUX.....	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....	7
1.1 Cadre physique.....	8
1.2 Cadre Administratif.....	10
CHAPITRE II : POPULATION.....	12
2.1 Etat de la population.....	13
2.2 Mouvements de la population.....	14
2.3 Ménages.....	14
2.4 Ethnies.....	15
2.5 Religions.....	15
2.6 Habitat.....	15
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE.....	17
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	18
3.2 Pouvoir politique moderne.....	18
3.3 Système de parenté.....	18
3.4 Place de la femme dans la société.....	19
3.5 Organisation ethno-foncière et gestion de l'espace rural.....	19
CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES.....	21
4.1 Commerce.....	22
4.2 Agriculture.....	23
4.3 Elevage.....	24
4.4 Les unités économiques.....	25
4.5 Energie et Eau.....	25
4.6 Transport et communications.....	26
4.7 Tourisme et hôtellerie.....	27
4.8 Artisanat.....	27
4.9 Pêche et chasse.....	27
4.10 Industrie.....	28
CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX.....	29
5.1 Santé.....	30
5.2 Action sociale.....	33
5.3 Education.....	34
CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES.....	35
6.1 Evolution du budget communal.....	36
6.2 Recettes.....	37
6.3 Dépenses.....	39

CHAPITRE VII : RESUME DES CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE	40
CHAPITRE VIII : PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES	49
8.1 Promotion de l'économie locale	50
8.2 Valorisation des filières porteuses	52
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	54
9.1 Evolution des potentialités de la commune	55
9.2 Perspectives de développement économique de la commune	55
CONCLUSIONS GENERALES	56

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SE	Suivi Evaluation
SG	SH Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs

CARTES

Carte n°1 : Carte administrative de la commune de Sakété

FIGURES

Figure n°1 : Répartition de la population de la commune de Sakété selon l'âge

Figure n°2 : Répartition de la population de la commune de Sakété selon l'ethnie

Figure n°3 : Répartition de la population de la commune de Sakété selon la religion

Figure n°4 : Répartition de la population de la commune de Sakété selon le secteur d'activité

TABLEAUX

Tableau n°1 : Populations par arrondissement en 1992 et 2002 et les taux d'accroissement

Tableau n°2 : Production agricole dans la commune en 2005 et taux de progression sur les quatre dernières années

Tableau n°3 : Principales espèces élevées dans la commune

Tableau n°4 : Carte sanitaire de la Commune de Sakété

Tableau n°5 : Evolution du budget communal et équilibre financier de la commune pendant les cinq dernières années

Tableau n°6 : Atouts et contraintes de la commune

Tableau n°7 : Intrants de la filière volaille leur disponibilité

Tableau n°8 : Extrants de la filière volaille et leur écoulement

INTRODUCTION

La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin renforçant les dispositions de la constitution béninoise en ses articles 150 et 153 prescrit à chaque commune d'élaborer et d'adopter son plan de développement. C'est dans ce cadre que la Commune d'Ifangni s'est dotée, le 09 février 2005 (date de la validation du PDC), de son Plan de Développement Communal (PDC).

Le PDC est une planification communale temporelle et spatiale qui se base sur les informations monographiques élaborées pour produire le diagnostic, définir les orientations stratégiques et déterminer les activités et mesures à planifier.

Il est donc nécessaire que la commune d'Ifangni élabore sa monographie communale. L'objectif de cette entreprise est de capitaliser et de rendre disponibles les informations générales et spécifiques sur la commune d'Ifangni. En d'autres termes, la monographie communale rend compte de la situation qui prévaut au niveau de la commune dans les domaines de la santé, des infrastructures

La monographie communale, par la richesse des informations qu'elle fournit, poursuit deux buts :

- faciliter une exploitation plurielle des informations monographiques,
- accompagner et justifier les orientations prises et les options/activités planifiées,
- servir de support pour la présentation de la commune.

La méthodologie utilisée pour conduire le processus d'élaboration de la monographie communale est articulée autour d'ateliers régionaux, d'entretiens individuels et de groupe par le biais d'un questionnaire et de fiches et de visites sur le terrain.

La structuration du présent document de monographie communale est la suivante :

- Cadre physique et administratif
- Population
- Organisation sociale
- Activités économiques
- Secteurs sociaux
- Ressources financières
- Contraintes et atouts
- Principaux filières porteuses

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Cadre physique

1.1.1 Situation géographique de la commune

La Commune de Sakété est située au sud-Ouest du Département du Plateau. Elle est limitée au Nord par la Commune d'Adja-Ouèrè, au Sud par les Communes d'Avrankou et d'Akpro-Missérétié dans le Département de l'Ouémé, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria et la Commune d'Ifangni dans le Département du Plateau et à l'Ouest par les Communes d'Adjohoun et de Bonou dans le Département de l'Ouémé.

D'une superficie de 432 km² représentant 0,37% de la superficie nationale, la commune de Sakété est l'une des communes de droit commun de la République du Bénin. Elle compte 35 villages administratifs et 22 quartiers de ville répartis dans six arrondissements à savoir : Aguidi, Ita-Djèbou, Sakété I, Sakété II, Takon et Yoko.

1.1.2 Climat

Le climat de la commune de Sakété est de type guinéen avec deux saisons sèches et deux pluvieuses qui s'alternent au cours de l'année : une grande saison pluvieuse de mars à juillet, une petite saison sèche au cours du mois d'Août, une petite saison pluvieuse de septembre à novembre et enfin une grande saison sèche de décembre à février.

1.1.3. Relief

Située sur le plateau de Pobè–Sakété dont l'altitude moyenne est de 100m, la commune de Sakété a un relief peu accidenté entaillé par endroits par de petites et moyennes dépressions aux pentes très peu marquées qui donnent lieu à des zones marécageuses.

1.1.4 Sols et géologie

On retrouve à Sakété trois types de sols :

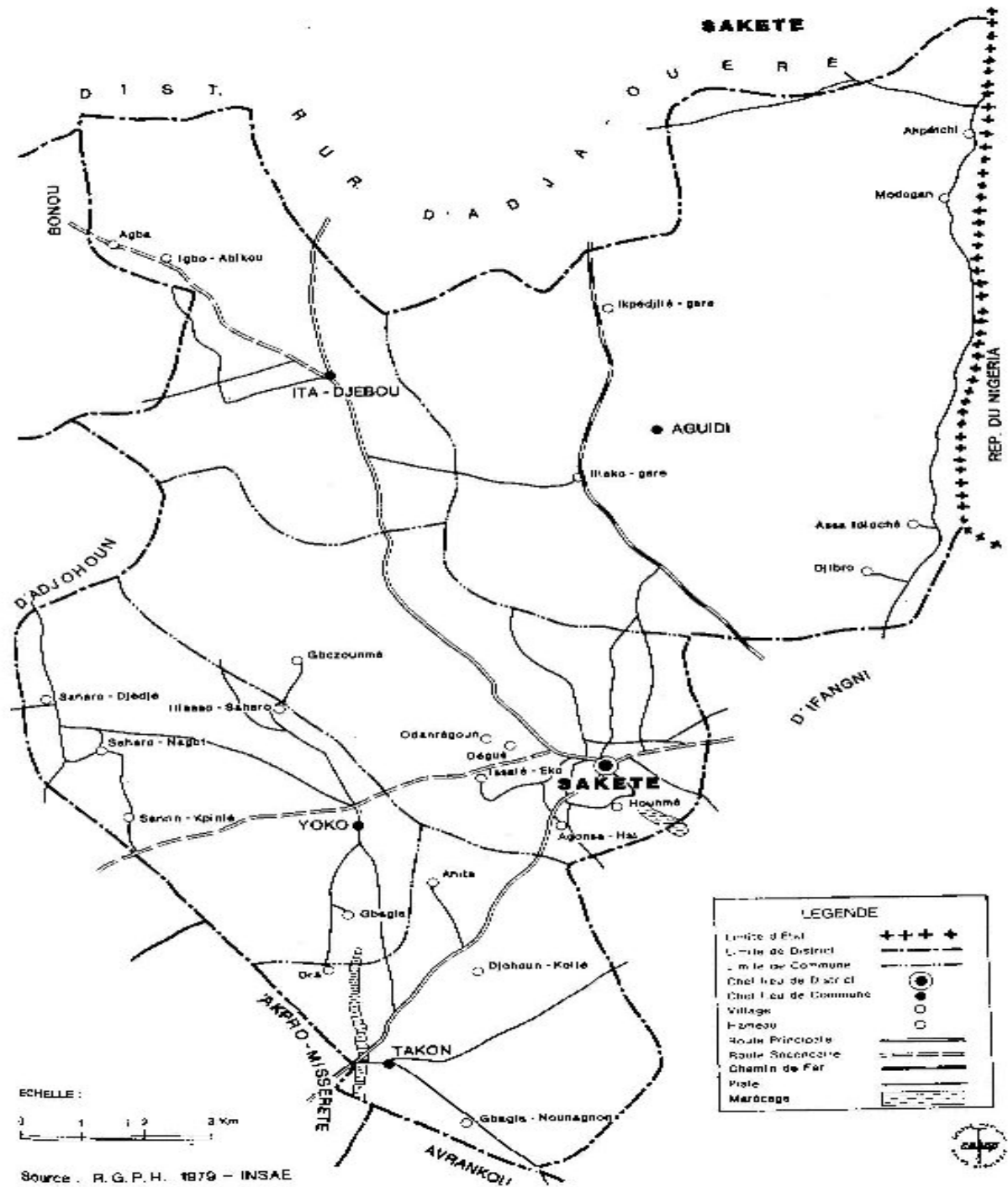
- Au sud de la Commune, ce sont des terres sablono-argileuses et légèrement ferrallitiques
- Au nord, on trouve de terres ferrallitiques rouges et profondes. Elles sont fertiles.
- Au centre, les terres sont argilo-sabloneuses et hydromorphes

1.1.5 Réseau hydrographique

L'abondance des pluies et le relief non uniforme donnent naissance à de multiples cours d'eau dont le plus important est la rivière *Aguidi* qui prend sa source dans la Commune d'Adja-Ouèrè. Elle arrose Sakété sur près de 30 km et forme sur son parcours des marigots comme *Mamagué* à Ikpédjilé, *Tolossi* à Iloro-Sodji et *Aguidi* à Aguidi centre.

La rivière *Iya-Nsa* arrose les deux arrondissements de Sakété centre. Les cours d'eau *d'Oké Awo*, *Takon*, les marais *d'Igba* et *d'Akpéchi* constituent un réseau hydrographique très remarquable.

Carte n°1 : Carte administrative de la commune de Sakété



1.1.6 Végétation

La Commune est située dans une zone anciennement forestière remplacée aujourd'hui par des palmeraies. Toutefois, la Commune dispose d'une forêt classée d'environ soixante (60) hectares à Hounmè et comportant diverses essences forestières dont les Antiaris, le Caïlcédrat, le Samba, le Fromager, les Hévéas, des plantes médicinales, le teck, les bambous améliorés, les manguiers, etc. On retrouve également de nombreuses forêts sacrées un peu partout dans la Commune. Certaines essences telles que les Irokos, les Sambas, etc., deviennent de plus en plus rares.

1.1.7 Faune

Les forêts de la Commune abritent encore des espèces animales, notamment des singes, des aulacodes, des écureuils, des rats palmistes, des francolins, des lièvres et aussi des céphalophes quand bien même ces dernières sont en voie de disparition.

1.2 Cadre Administratif

1.2.1 Evolution administrative

Avant 1972, Sakété relevait du canton de Takon dont il était l'une des principales subdivisions.

Entre 1972 et 1990, Sakété a été érigé en district puis en sous-préfecture. L'administration a été renforcée. Elle jouissait d'une faible autonomie financière et décisionnelle.

Depuis 1990, avec l'avènement de la décentralisation, Sakété est devenue commune. C'est désormais une entité juridique dotée d'une autonomie financière avec pour obligation, d'assurer, à travers la planification, le développement harmonieux de ses fils.

Aujourd'hui, la commune de Sakété est subdivisée en six arrondissements regroupant au total 57 villages et quartiers de ville. Elle est dirigée par un conseil communal (CC) élu comprenant 17 membres ayant à sa tête un maire et deux adjoints élus au sein du CC. Chaque arrondissement est dirigé par un conseiller, chef d'arrondissement. Ce dernier est assisté par un conseil d'arrondissement composé de tous les chefs de villages ou chefs de quartiers de ville relevant de l'arrondissement auxquels s'ajoutent quelques personnes-ressources.

1.2.2 Services techniques, administratifs et partenaires au développement

La gestion administrative de la commune de Ifangni est assurée par plusieurs services : les services de l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat et autres structures intervenant dans la Commune.

La Mairie abrite l'administration centrale de la Commune. Elle est composée des services dirigés par des Chefs Services :

- Le Service des Affaires Générales (SAG) ;
- Le Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE) ;
- Le Service des Affaires Financières et Economiques (SAFE) ;
- Le Service de Transmission Radio et Chiffres (STRC) ;
- Attaché de Cabinet ;

- Le Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD) ;
- Le Service Etat Civil et Population (SECP) ;
- Le Service du Développement Local et de la Planification (SDLP).

Au nombre des services déconcentrés de l'Etat présents sur le territoire communal on peut citer la circonscription scolaire (CS), le Centre Communal pour la Promotion Agricole (CeCPA), la brigade de gendarmerie, le Centre Communal de Santé (CCS), le Centre de Promotion Sociale (CPS), la recette perception et la recette auxiliaire des impôts.

Les autres structures intervenant dans la commune sont :

- ONGs : AFAP, CEDIC, OCED Bénin, GRABDEL et AHAS.
- Structures de financement : la CLCAM, les CREP et les Caisses autogérées.
- Projets : PDRT, PADRO etc.

1.2.3 Coopération décentralisée

Elle est peu développée et se limite à la signature d'un protocole d'accord de partenariat avec l'ensemble des 38 mairies françaises regroupées sous le nom de Grand Chalon ou Communauté d'Agglomération Val de Bourgogne.

CHAPITRE II : POPULATION

2.1 Etat de la population

2.1.1 Evolution de la population

La population totale de la Commune Sakété selon le recensement général de la population et de l'habitation effectué en 2002 s'élève à 70.604 habitants dont 38.673 femmes (54,77% de la population) et 31.931 hommes (45,23% de la population). Cette population, à forte dominance rurale (68,8%) était de 63.994 habitants en 1992. Le tableau suivant présente les populations par arrondissement en 1992 et 2002 de même que les taux d'accroissement respectifs.

Tableau n° 1 : Populations par arrondissement en 1992 et 2002 et les taux d'accroissement

arrondissement	1992	2002	Taux d'accroissement
Aguidi	12 304	12 739	0,35
Ita-Djèbou	10 059	10 862	0,80
Sakété I	16 845	17 618	0,46
Sakété II	7 325	8 418	1,49
Takon	8 582	10 424	2,15
Yoko	8 879	10 543	1,8
SAKETE (commune)	63 994	70 604	1,03

Source : Monographie Sakété.

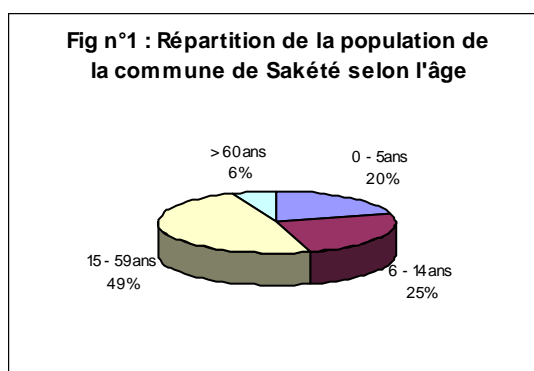
La population de la commune de Sakété est restée, dans le temps, dominée par les femmes (54,77% en 2002 et 52,59% en 1992). Ces taux n'ont pas trop varié d'un arrondissement à un autre.

2.1.3 Structure par âge de la population

Il faut souligner que la population de la commune de Sakété est jeune et active.

Les Jeunes (0 à 59 ans) représentent 93,9% alors que les vieux ne représentent que 6,1% (INSAE, RPGH 2002).

La tranche active (15 à 59 ans) représente 48,3% dont 22,8% d'hommes 25,5% de femmes (INSAE, RPGH 2002). C'est sur cette frange active que repose l'essentiel du poids économique de la Commune. Les jeunes ayant moins de ans représentent également une frange importante de la population (45,6%). Toute cette proportion de la jeunesse constitue un facteur de dynamisme pour le développement et en même temps un problème majeur de la société du fait de l'investissement que nécessite sa scolarisation, son accès aux soins de santé et à l'emploi.



et

15

2.2 Mouvements de la population

La croissance de la population exprime la résultante des mouvements (natalité, mortalité et migrations) de cette population. Elle estimée en moyenne à 1,03% par an pour la commune de Sakété.

2.2.1 Natalité

La natalité de la population de la commune d'Ifangni est estimée à 3,7%. Cela signifie que 2.648 bébés naissent chaque années dans la perspective d'un renouvellement de la population.

2.2.2 Mortalité et morbidité

La mortalité infantile est faible (0,05% de l'ensemble de la population). Par contre la mortalité au sein des personnes âgées de plus de 15 ans est élevée. Il en est de même de la morbidité à cause de la prévalence des maladies comme le paludisme, le VIH/SIDA, l'hépatite, etc.

2.2.3 Migrations

L'immigration n'est pas assez forte dans la Commune. Les quelques-uns qui viennent s'y installer proviennent d'autres localités du Bénin (les Adja, les Mina, etc.), des pays de la Sous-région ouest-africaine (Togo – Ghana – Nigéria). Ils sont soit des fonctionnaires, des commerçants, des prestataires de menus services soit des ouvriers agricoles à la recherche du travail.

L'émigration concerne la couche juvénile qui, pour des raisons économiques ou de renforcement des capacités, quitte les villages ou quartiers de ville pour des grands centres urbains (Porto-Novo, Cotonou) et des pays d'Afrique notamment le Nigéria, le Gabon, le Congo, la République Centrafricaine, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Togo, etc.

2.3 Ménages

2.3.1 Taille des ménages

Dans la commune d'Ifangni, on dénombre, en 1992, 11.093 ménages dont 7.022 (soit 63,3%) ménages ruraux. La taille de ces ménages est plus élevée en milieu rural où elle est en moyenne de 6,3 personnes par ménage qu'en milieu urbain où elle est en moyenne de 5,6 personnes par ménage.

2.3.2 Revenus des ménages

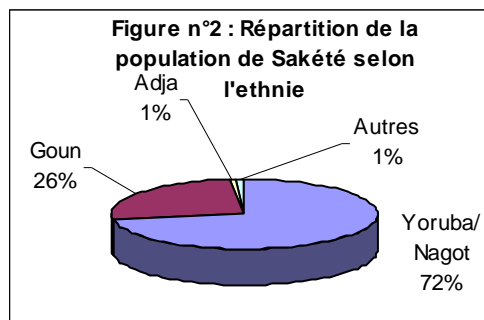
Le revenu annuel moyen des ménages ruraux (37% des ménages de la commune) s'élève à 185.545 FCFA en 1999. Ce revenu moyen masque des différences entre les périodes, entre les catégories socio-économiques, les sources de revenus.

En effet, le revenu moyen des non pauvres est deux fois plus élevé que celui des pauvres. Les activités non agricoles sont la principale source de revenus, en général plus de 60%.

2.4 Ethnies

De nos jours, il existe une mosaïque d'ethnies qui cohabite dans la commune de Sakété. Les Nagot et Yoruba sont majoritaires (72,3%), suivis des Goun et Fon (25,9%), et des Adja, Dendi et Yom-Lokpa (0,6%). Les autres ethnies (les étrangers) constituent 1,2% de la population.

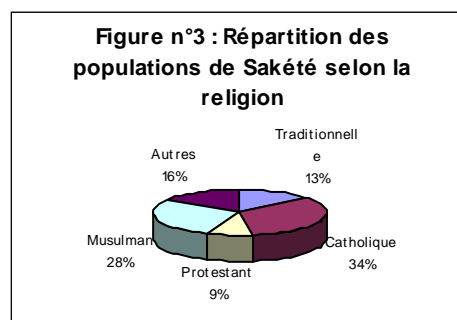
Ce brassage ethnique est aussi à la base de la diversité des activités économiques de la ville. En effet, les commerçants Yorouba et Nagot ont développé le commerce transfrontalier. Les Goun et une partie des Yoruba s'investissent dans l'agriculture et le transport. Quant aux autres ethnies, elles se retrouvent dans la fourniture des services, dans les buvettes et restaurants et dans les divers.



2.5 Religions

La vie spirituelle de la commune de Sakété est animée par plusieurs religions. Chacune d'elle prêche pour la culture de la paix, de la tolérance mutuelle et de la cohésion locale et nationale. Les religions sont de deux ordres : la religion traditionnelle (13,4%) et les religions révélées (76,6%).

Les religions traditionnelles sont constituées autour des fétiches *vodun*, *tron*, *Oro* etc. Les exigences de leurs rites et rituels sont liées à la protection des forêts sacrées qui abritent leurs couvents. Ceci explique la multiplicité des reliques forestières sur le terroir communal.



Les religions révélées sont plus variées. On les regroupe en deux catégories :

- le christianisme (catholique, protestant, etc.) qui occupe 42,7% de la population
- les églises évangéliques et autres religions dans lesquelles 15,6% de la population mettent leur credo spirituel
- et l'islam, 28,3% de la population.

2.6 Habitat

2.6.1 Type d'habitat et matériaux utilisés

Les habitats sont de trois types dans la Commune de Sakété :

- Habitat traditionnel : Construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en paille ou en tôle à l'intérieur d'une concession non clôturée.

- Habitat semi-moderne : Construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en tôle isolée ou à l'intérieur d'une concession clôturée avec portail.
- Habitat moderne : Construction en aggols de ciment et couvert en tôle, tuile ou dalle en béton à l'intérieur d'une concession clôturée.

Globalement, l'habitat n'a pas beaucoup évolué même dans les zones où les terres sont déjà parcellisées et appartiennent à des individus ou à des collectivités.

Le centre urbain présente le visage d'une ville ancienne avec de vieilles bâtisses. Un mélange de cases en banco et de maisons en dur séparées par les végétations fait le décor d'ensemble de la ville. Il existe actuellement quelques chantiers de construction consécutifs aux travaux de lotissement qui laisse présager pour bientôt un nouveau visage du chef lieu de la Commune.

2.6.2 Mode d'éclairage

L'éclairage public est assuré par un réseau d'électricité mis en place par la SBEE. Sous l'effet du lotissement et de la croissance des demandes d'abonnement, les performances de ce réseau sont de plus en plus faibles. Le réseau de candélabres est présent dans toutes les grandes artères de la commune.

L'éclairage privé est en partie couvert par la SBEE. Au moins 80% des ménages de la commune continuent toujours d'utiliser les groupes électrogènes, les lanternes et les lampions pour éclairer leur maison.

2.6.3 Mode d'approvisionnement en eau

Les ménages de la commune de Sakété sont régulièrement alimentés en eau par quatre (4) sources d'approvisionnement. Il s'agit des puits traditionnels qui existent un peu partout, du réseau de la SONEB, des kiosques d'eau, de la pluie et des plans d'eau non aménagés.

2.6.4 Mode d'aisance

La population d'Ifangni a plusieurs manières de se mettre à l'aise. Le mode d'aisance le plus pratiqué est la nature. Il est suivi de l'utilisation des latrines non ventilées. Cette situation est due à l'insuffisance de latrines publiques dans cette localité.

S'agissant de l'assainissement de cette Commune, il n'existe aucun plan d'assainissement et de plus aucune politique n'est développée pour la gestion des déchets solides et liquides. Ainsi chaque ménage assainit son environnement selon ses moyens et capacités.

CHAPITRE III

ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Dans la Commune de Sakété en général et au niveau de chacun des six (06) arrondissements, il existe des organisations sociales traditionnelles qui régularisent la vie en société. Il s'agit des chefferies traditionnelles, des conseils de famille, des conseils des sages, de la cour royale, des organisations des cultes traditionnels.

On dénombre dans la Commune de Sakété deux Rois : l'un à Takon, dont l'influence s'étend sur l'Arrondissement de Takon et ses environs, l'autre, installé à Sakété centre, rayonne sur les arrondissements de Sakété I et II et sur les arrondissements d'Aguidi, d'Ita-Djèbou et sur Yoko centre. Les deux Rois s'occupent essentiellement de toutes les questions traditionnelles.

Mais ces structures ne sont pas les seules à gérer la vie en société ; elles sont complétées de nos jours par des organisations modernes.

3.2 Pouvoir politique moderne

Dans le contexte actuel de la décentralisation, les orientations pour la politique de développement de la commune sont fixées par le Conseil Communal sur la base des réelles aspirations des communautés administrées. Elles sont ensuite passées au maire, premier responsable de l'exécutif, pour leur mise en œuvre.

Au niveau du village ou du quartier de ville, nous avons le Conseil de Village ou le Conseil de Quartier. Au niveau de l'arrondissement, il existe le Conseil d'Arrondissement. Au niveau de la Commune, il y a le Conseil Communal. Le Conseil de Village ou de Quartier de ville se compose en principe de 5 à 15 conseillers selon le poids démographique du village ou du quartier de ville. Il est dirigé par le chef-village ou le chef de quartier de ville (leur renouvellement n'a pas encore eu lieu).

Quant au conseil d'arrondissement, ses membres sont les chefs de village ou les chefs de quartier de ville. Il est présidé par le chef d'Arrondissement. Le conseil communal de Sakété compte en ce qui le concerne dix sept (17) conseillers élus au cours des élections de Décembre 2002 et Janvier 2003. Il est présidé par le Maire assisté de deux adjoints.

Par ailleurs, il existe d'autres structures modernes que sont les ONG, les divers groupements villageois, les organisations paysannes, les projets et programmes, les associations, etc.

3.3 Système de parenté

Dans la commune de Sakété, trois types de mariage déterminent le mode de vie dans les ménages : le mariage coutumier, le mariage civil et le mariage religieux.

3.3.1 Mariage coutumier

Le mariage coutumier est la forme de mariage qui prédomine dans la commune de Sakété. Par ses rituels et sa dot, il revêt l'aspect de cérémonies de réjouissance et d'un symbolisme qui renforcent les liens non seulement entre les époux, mais également entre leurs familles.

3.3.2 Mariage civil

Le mariage civil est célébré par un représentant de l'administration civile (le maire ou le chef d'arrondissement). Il traduit la reconnaissance de l'union par l'autorité civile et la légalisation de la vie conjugale au sein de la communauté. Sa célébration est subordonnée au mariage coutumier.

3.4 Place de la femme dans la société

Dans la Commune de Sakété, les besoins des femmes sont beaucoup plus collectifs. Ils sont dictés par les aspirations de toute la société qui exige d'elles une importante contribution au mieux être de la communauté, c'est-à-dire, une bonne santé de sa famille, un niveau d'instruction acceptable pour les enfants, un accès à une alimentation saine et suffisante, un accroissement des revenus pour la famille, etc. La société lui reconnaît son rôle de pilier dans la promotion du bien-être intégral de la famille et même de la collectivité, non seulement à travers les activités productives des secteurs clés de l'économie, comme l'agriculture et le commerce.

Dans les secteurs économiques, les femmes s'adonnent surtout aux cultures vivrières (maïs, niébé, ...), au maraîchage, à l'élevage des animaux à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles), à la petite industrie (fabrication de savon, de textile, des nattes, de la poterie en terre cuite), à l'exploitation forestière, à la transformation et la commercialisation des produits agricoles et manufacturés.

Le dynamisme des femmes dans les secteurs de l'économie locale favorise un approvisionnement régulier des marchés rendant ainsi accessibles les prix des denrées alimentaires et des produits de premières nécessités à toutes les couches de la population.

Sur le plan de la participation des femmes aux structures de prises de décision, il faut signaler que l'augmentation du pouvoir économique leur confère une élévation de leur statut social et de surcroît contribue à renforcer leur autonomie et leur participation à la prise de décisions au sein de la famille ou de la collectivité. Ainsi les retrouvent-on dans des rôles décisifs au sein des groupements ou associations (UCP, UCGF, Association de développement) qui reposent sur l'esprit de solidarité et à travers lesquels elles consolident leurs capacités managériales.

Par contre, au niveau de la commune, la présence des femmes dans les instances de décision reste encore trop faible. Par exemple au sein du Conseil Communal, la plus grande instance de décision de la commune de Sakété, il y a seulement une femme sur les 17 conseillers.

3.5 Organisation ethno-foncière et gestion de l'espace rural

A travers l'histoire, le régime foncier de la commune de Sakété a connu des transformations. Au départ, c'était propriété collective, indivise et inaliénable. Les modes initiaux d'accès à l'espace étaient l'occupation et la donation. La donation était au centre d'un système social organisé sur les alliances de toutes sortes. La terre ne pouvait être considérée comme un bien personnel et exclusif, mais plutôt celui d'un clan ou d'une lignée. Tout ce qu'elle porte et qui est le fruit du travail appartenait à son auteur.

Les crises lignagères ou claniques, les facteurs introduits par la colonisation, la poussée démographique, l'économie marchande ont entraîné l'évolution du régime foncier traditionnel. Entre l'homme et la terre, les rapports ne sont plus mystiques mais économiques au point où les propriétés individuelles sont les plus nombreuses aujourd'hui. Les modes d'acquisition des terres sont essentiellement :

- L'héritage : il est patrilinéaire mais il arrive qu'exceptionnellement, dans certaines familles, les femmes héritent de la terre. La terre héritée devient une propriété privée, ce qui appelle une autonomie sur le plan économique.
- Le gage : dans ce mode, le créancier (gagiste) bénéficie de l'usage et l'usufruit du terrain, jusqu'au moment de son remboursement où la terre retourne à son propriétaire.
- La location : elle s'observe dans le cadre des activités agricoles et profite surtout aux cultivateurs dépourvus complètement ou partiellement de terres.
- La donation : elle se pratique lorsqu'un besoin en terre se pose pour la réalisation d'une infrastructure à caractère collectif ou public. Elle se fait par engagement verbal du donateur ou un engagement écrit (acte de donation).
- L'achat : il traduit la disparition du caractère d'inaliénabilité de la terre. L'achat a pris de l'importance et se développe depuis quelques années avec le phénomène du lotissement.

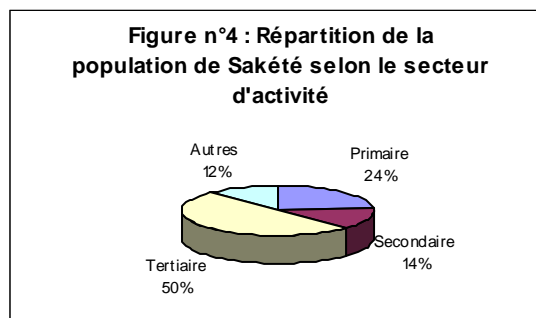
Dans la Commune on rencontre d'importantes superficies déclarées d'utilité publique dans les années 1960 et qui sont transformées en périmètres aménagés. Il s'agit en fait des espaces occupés par les palmeraies sélectionnées regroupées dans des structures appelées Coopératives d'Aménagement Rural (CAR). Elles existent dans les arrondissements d'Aguidi et d'Ita-Djèbou. Celle de l'arrondissement de Takon a été détruite lors des émeutes revendicatives des terres en 1990.

CHAPITRE IV

ACTIVITES ECONOMIQUES

L'économie locale de Sakété repose essentiellement sur le secteur informel favorisé par la perméabilité des frontières Bénino-Nigériane.

D'après la figure ci-contre, les populations de Sakété s'investissent à 50,6% dans le secteur tertiaire. Ils pratiquent principalement le commerce dont le développement est favorisé par le grand voisin qu'est le Nigeria. Le second secteur qui mobilise la population de Sakété est bien le secteur primaire (23,8% de la population). Dans ce secteur, les citoyens de Sakété s'adonnent essentiellement à l'agriculture et à l'élevage. Le secteur secondaire occupe 13,5% de la population. Il est dominé actuellement par l'artisanat qui est un élément majeur de la spécificité de Sakété notamment en terme d'emploi et de revenu. Il n'existe pas d'entreprise industrielle implantée et immatriculée actuellement sur le territoire de la commune de Sakété.



4.1 Commerce

4.1.1 Produits

Le commerce occupe une place de choix au sein des activités économiques locales de Sakété. Il mobilise 45,5% de la population et touche une diversité de produits. Il s'agit des hydrocarbures et produits manufacturés provenant surtout du Nigeria, des produits agricoles, d'élevage, de l'artisanat, de transformation et de la pharmacopée. Cette activité est majoritairement exercée par les femmes qui se livrent activement au petit commerce. Mais il faut noter que la Commune regorge aussi de quelques grands commerçants reconnus sur le plan national

4.1.2 Infrastructures

L'écoulement de ces produits commerciaux se fait sur cinq (05) marchés principaux (Sakété centre, Yoko, Ita-Djèbou, Takon et Igba) et sur six (06) marchés secondaires (Aguidi, Ikpédjilé, Modogan, Odjouyogoun, Djohoun-Kollé, Agonsa).

Ces marchés, qui permettent d'accueillir un secteur informel très développé, jouissent particulièrement de leur bonne situation géographique ; ils sont en effet situés aux abords des routes principales.

4.1.3 Circuits de commercialisation

La plupart des produits commercialisés proviennent du Nigeria ou de la commune.

Les produits provenant du Nigeria arrivent dans la commune par les voies fluviales. Une fois débarqués, les produits sont soit emmagasinés, soit stockés dans les maisons. Ils sont ensuite vendus soit en gros (cas des grossistes), soit en détails dans les boutiques ou sur des étalages de fortune.

Les produits de la commune (artisanat : paniers, pots ; ou agricoles : maïs, manioc, régime de palme) sont exportés par les commerçants collecteurs surtout vers le Nigeria par les voies fluviales et Porto-Novo par voie terrestre.

4.2 Agriculture

4.2.1 Terres agricoles

De type familial, l'agriculture est, sur le plan spatial, la plus importante activité pratiquée par les populations de la commune de Sakété. Les terres agricoles couvrent une superficie de 32.300 ha, soit 52,95% de l'ensemble du territoire de la commune. Elles sont peu fertiles.

4.2.2 Productions

L'agriculture est orientée vers les cultures vivrières telles que les céréales, les tubercules et les légumineuses. Les cultures de rente sont les produits issus de l'exploitation du palmier à huile, du raphia, des arbres fruitiers et des plantations de bois. L'agriculture est pluviale et pratiquée à dominance par les hommes et dans une moindre mesure par les femmes.

Le tableau ci-dessous présente quelques données et informations sur les cultures et leur taux de progressions entre 2002 et 2005

Tableau n°1 : Production agricole dans la commune en 2005 et taux de progression sur les quatre dernières années

Cultures pratiquées	Superficie (ha) en 2005	Rendement (kg/ha) en 2005	Production (tonne) en 2005	Taux d'accroissement de la superficie	Taux d'accroissement de la production
Maïs local	15745	1208	42393	-2,56	0,85
Maïs amélioré	2738	757	2074	-1,86	-2,83
Manioc	11830	9845	116463	-2,16	-2,30
Niébé	595	349	208	-1,46	-2,03
Tomate	950	4294	4080	-0,22	-0,31
Légume feuilles	348	3537	1231	0,12	-0,33
Patate douce	115	3406	392	-3,04	-2,91
TOTAL	32 321	23 396	166 841	-2,33	-1,94

Source: Statistiques CeCPA Sakété

Entre 2002 et 2005, les superficies emblavées et les productions agricoles ont chuté en moyenne respectivement de 2,33% et 1,94% par an. Cette situation est observée également au niveau de chaque culture vivrière. Cela s'explique non seulement par la pression agro-foncière élevée de la zone, mais aussi et surtout par la thésaurisation des terres agricoles et la mise en place de palmeraie par les nantis.

4.2.3 Structures d'encadrement

Les agriculteurs travaillent individuellement ou en associations. Actuellement, cinquante (50) organisations paysannes (OP) sont enregistrées au CeRPA. Elles bénéficient de l'appui technique et financier du CeRPA, des ONG et des projets d'Etat dans des domaines assez variés.

L'agriculture est pratiquée avec des outils aratoires. Les techniques culturales sont purement traditionnelles avec parfois utilisation d'ordures ménagères et des déjections animales pour la restauration de la fertilité des sols.

4.3 Elevage

L'élevage joue également un rôle important dans la vie socio-économique de la Commune. Il est pratiqué par presque tous les ménages

4.3.1 Espèces élevées

Les espèces élevées sont les bovins, ovins, caprins, volailles, porcins, lapins et aulacodes. La pratique du petit élevage est très répandue, l'élevage non conventionnel est en plein essor dans la commune. La disponibilité d'espace et de pâturage ainsi que des sous produits agricoles comme complément d'aliments constitue des atouts encore sous-exploités.

Le tableau ci-après présente l'effectif du cheptel de la commune par espèce animale élevée et par arrondissement.

Tableau n°3 : Principales espèces élevées dans la commune

Arrondissement	Espèces élevées					
	Bovins	Petits ruminants	Porcins	Volaille	Aulacode	Lapins
Sakété I	550	1.800	150	2.300	800	250
Sakété II	400	2.075	200	3.500	-	-
Yoko	650	2.500	350	3.700		
Takon	575	2.200	500	3.500	100	50
Aguidi	600	2.400	450	4.000		
Total pour la Commune	3.295	13.825	1.850	20.000	900	300

Source : CeCPA - Sakété

4.3.2 Différents types d'élevage

On distingue deux types d'élevage : l'élevage conventionnel et l'élevage non conventionnel. En élevage conventionnel les animaux sont le plus souvent en divagation. L'élevage non conventionnel concerne les lapins et aulacodes.

4.3.3 Santé animale

Les pertes animales sont élevées du fait de la prévalence des pestes (porcines et aviaires) du fait d'un encadrement et suivi sanitaire insuffisants des élevages et de la défaillance des contrôles aux frontières.

Les maladies les plus fréquentes qui sévissent dans la localité sont la trypanosomiase, la pasteurellose bovine, la peste (aviaire et porcine) et les affections cutanées et parasitaires.

La Commune étant dépourvue de centre vétérinaire, les éleveurs assistent souvent impuissants à la mort en série des animaux dès l'apparition de nouvelles maladies.

4.4 Les unités économiques

4.4.1 Petites Unités de transformation

Elles reposent sur certains produits agricoles de la localité et se pratiquent à travers toute la Commune principalement par les femmes soit individuellement, soit au sein des groupements féminins. Sur la cinquantaine de groupements féminins enregistrés au CeRPA, environ une trentaine se consacrent à la transformation de la noix de palme et de celle du manioc. Les principaux produits de transformation caractéristiques de la localité sont:

- l'huile de palme et le savon à partir du palmier à huile ;
- l'alcool à partir du palmier à huile et le raphia ;
- le beignet, la farine, l'amidon à partir du manioc ;
- le beignet, la farine, l'akassa, la pâte et la boisson fermentée à partir du maïs.

L'huile produite est à 90% mise sur le marché. Pour ce qui concerne le manioc, les deux tiers sont commercialisés, transformés.

4.4.2 Unités de Stockage

Il n'existe pas de grandes unités de stockage dans la commune. Par contre, au niveau des ménages producteurs, il existe de petites unités de stockage (chambre, hangars etc.) qui sont souvent utilisés pour sécuriser les produits transformés en attendant la vente.

Les petites unités de stockage ne fonctionnent pas. Elles sont minées par les attaques des insectes. Ce qui ne permet pas aux produits stockés d'être économiquement rentable.

4.5 Energie et Eau

Dans la Commune de Sakété, les fournitures d'énergie et d'eau sont largement sous le monopole des sociétés d'Etat.

4.5.1 Energie

La Commune de Sakété a bénéficié l'année dernière d'un projet de connexion de son réseau électrique à celui du Littoral ; ce qui a permis à la localité d'avoir en permanence l'énergie électrique. Mais tous les quartiers de Sakété-centre ne sont pas couverts. Il est nécessaire d'étendre ce réseau aux autres quartiers de Sakété I, de Sakété II et de résoudre le problème de baisse de tension et les fréquentes ruptures de fourniture de l'énergie électrique. Des projets existent dans ce secteur. Il s'agit :

- du projet de densification du réseau électrique de Sakété actuellement en cours d'exécution ;

- du projet de pré-électrification des chefs-lieux des arrondissements de Takon, de Yoko et d'Ita-Djèbou ;
- du projet sous-régional de construction de la station de transformation de l'énergie électrique en provenance du Nigéria (projet CEB-NEPA).

4.5.2 Eau

La couverture en eau potable de la commune est de moins de 40% par rapport aux besoins réels de la population. Si dans les arrondissements de Sakété I et II le réseau d'adduction d'eau de la SONEB couvre une partie, il est quasi inexistant dans les 4 autres arrondissements où sont installés quelques ouvrages du SRH à savoir des mini réseaux d'adduction d'eau à Yoko-Centre, Ita-Djèbou-Centre et Igba qui fournissent aux populations de ces localités de l'eau potable et des puits à grand diamètre ou bien des forages à motricité humaine dans les autres villages de la Commune.

D'autres habitants, malheureusement, continuent d'utiliser, faute d'équipement hydraulique, l'eau des marigots ou des cours d'eau pour les usages domestiques et la boisson.

Sur le plan de l'assainissement il est constaté une absence réelle de latrines publiques, un manque de réseau d'évacuation des déchets, d'ouvrages individuels d'assainissement.

4.6 Transport et communications

4.6.1 Transport

Les activités de transport sont assez développées dans la Commune de Sakété. Ceci s'explique par le dynamisme constaté au niveau des activités commerciales et agricoles. Dans ce domaine, il se pratique à Sakété deux modes de transports : le transport par les taxi-motos communément appelés « Zémidjan » et celui par les taxis inter-urbains. Les premiers assurent la liaison entre les quartiers de ville, villages, arrondissements et le Nigéria. Les autres desservent les villes et les villages.

On dénombre dans la Commune de Sakété :

- trois (03) gares routières à savoir Sakété I, Takon et Ita-Djèbou qui gèrent un parc d'environ trente-cinq (35) véhicules appartenant à des particuliers. Ces gares routières sont cogérées par la Mairie et les transporteurs organisés en syndicats ;
- de nombreux points de regroupement (parcs) de taxis-motos. En 2003, le nombre de taxi-moto avoisinait cinq cents (500). Ils évoluent au sein d'une association dénommée « Association des conducteurs de taxis-motos ».

Malgré son développement, le secteur des transports ne contribue pas encore assez au financement du développement de la Commune.

4.6.2 Communications

Au total, on dénombre dans la Commune de Sakété soixante six (66) pistes environ et une route bitumée, la Nationale N°3 qui traverse les arrondissements de Takon, de Sakété I, de Sakété II et d'Ita-Djèbou.

La plupart des pistes, malgré les efforts du gouvernement et de la communauté, tombent dans un état d'impraticabilité surtout en saison pluvieuse. Certaines nécessitent d'importants travaux de canalisation et d'ouvrages pour faciliter la circulation des personnes et des biens.

En matière de téléphone, le réseau a été numérisé en 2003. Ainsi il n'existe plus de difficulté pour joindre les correspondants. Toutefois, seuls quelques quartiers de Sakété I et de Sakété II sont desservis. Il reste donc à ce niveau à résoudre le problème d'extension du réseau. Dans les autres arrondissements, les populations éprouvant le besoin de moyens de communication rapides ont été obligées de s'abonner au réseau de cellulaire fixe qui, du fait de sa saturation, ne comble plus leurs attentes.

Il faut signaler que trois cabines téléphoniques publiques ont été installées dans la ville de Sakété. En plus de celles-ci, des opérateurs économiques ont créé des cabines privées. L'un d'entre eux a ouvert un Cyber café au centre-ville. Progressivement, des réseaux de téléphonie mobile s'implantent dans la Commune. Mais l'absence des radios communautaires est à déplorer.

Par ailleurs, la Recette des Postes et Télécommunications sise à Dagbao permet aux populations d'expédier ou de recevoir des lettres, des colis et d'effectuer certaines opérations à la Caisse Nationale d'Épargne (CNE), au Centre des Chèques Postaux (CCP), et par le système Western Union.

4.7 Tourisme et hôtellerie

Le tourisme est quasi inexistant dans la Commune. Pourtant le milieu regorge d'attraits touristiques non négligeables : danses et cultes traditionnels variés, sites historiques, palais royaux, musée, forêts sacrées et classées abritant une faune diversifiée.

Le non-développement du secteur touristique influe sur l'hôtellerie. Celle-ci se réduit à quelques trois auberges de faible capacité d'accueil et de bas standing détenues par des opérateurs économiques privés.

4.8 Artisanat

En ce qui concerne le secteur de l'artisanat, il est constitué des activités de maçonnerie, de menuiserie, de soudure, de mécanique, de couture, de coiffure, de vannerie, de broderie, etc. Il convient de signaler que certaines activités telles que le tissage, la teinture, la sculpture sur bois ont disparu faute de relève et de débouchés.

4.9 Pêche et chasse

Malgré les énormes potentialités qu'offre la commune de Sakété pour le développement de la pêche et la chasse, ces activités occupent très peu de personnes et sont pratiquées de façon saisonnière. En conséquence, beaucoup de poissons sont importés des régions de la vallée de l'Ouémé, des zones lacustres de l'Atlantique et

du Nigéria. Ils sont fumés par de nombreuses femmes qui les revendent sur le marché central de Sakété ou sur les marchés des localités avoisinantes.

De même la chasse n'est pas très développée dans la commune en raison de la destruction de l'habitat de la faune par l'homme. Seules quelques espèces de rongeurs, d'oiseaux, de singes, de céphalophes alimentent une petite chasse non organisée.

4.10 Industrie

Le tissu industriel n'est pas dense dans la Commune de Sakété. En effet, il n'existe que quelques Petites et Moyennes Industries (PMI) de transformation des produits agricoles : huileries artisanales et semi-industrielles, unités de transformation de gari, boulangeries, scieries.

CHAPITRE V

SECTEURS SOCIAUX

5.1 Santé

Dans ce domaine, les dispositions en vigueur dans le cadre de la promotion de la santé sont celles mises en œuvre sur le plan national à savoir : la prévention par les actions de vaccination, la sensibilisation des populations en cas de maladies ayant pour origine l'insalubrité, le non respect des règles élémentaires d'hygiène et la protection des populations contre la vente de médicaments d'origine douteuse.

Le tableau suivant présente la carte sanitaire de la commune de Sakété. Il donne le point détaillé des formations sanitaires, de leurs équipements et du personnel.

5.1.1 Principales maladies

Les principales maladies qui sévissent dans le milieu sont le paludisme, les anémies, les gastro-entériques, les infections urinaires et la bilharziose.

Le seul problème nutritionnel qui se pose dans la localité, est l'insuffisance d'alimentation équilibrée. Face à cette situation, la solution appliquée est l'Information -Education -Communication (IEC) utilisée par l'assistant social, la sage-femme et les Infirmiers.

Le taux de fréquentation des centres de santé est 14,7%, malgré la présence d'un centre de santé par arrondissement et un centre de santé communal. En effet, certains villages sont très éloignés des centres de santé. En outre, la médecine traditionnelle et l'automédication sont très développées.

5.1.2 Infrastructures et équipements

La Commune de Sakété a un Hôpital de Zone nouvellement construit. Elle possède également cinq (5) centres de santé d'Arrondissement dont un, celui de Sakété I, n'est plus conforme parce que la maternité est intégrée à l'Hôpital de zone. L'arrondissement de Sakété II n'en dispose pas du tout.

Dans certains villages tels que Akpéchi, Kobèdjo, Igba, il existe des Unités Villageoises de Santé (UVS). Les autres formations sanitaires rencontrées dans la localité sont des cabinets privés non réglementaires parce que tenus parfois par des agents non qualifiés.

En matière d'équipement, il convient de signaler que tous les centres de santé de Sakété sont mal lotis. Par exemple, au niveau de l'Hôpital de Zone, il n'y a aucun équipement réel.

5. 1.3 Personnel de santé

Du point de vue du personnel, le ratio agent de santé par rapport à la population est nettement en deçà des normes admises par l'Organisation Mondiale de la Santé

(OMS). En effet, les agents de santé sont en nombre insuffisant et sont en majorité peu qualifiés : un médecin pour 70.604 habitants (au lieu de 30.00 habitants), une sage-femme pour 8.825 habitants (au lieu de 6.000 habitants) et un infirmier pour 5.883 habitants (au lieu de 10.000 habitants).

5.1.4 Les partenaires de la santé

Il faut noter que les centres de santé publics bénéficient de l'appui de certains projets et ONG ainsi que de celui de la population à travers les actions des comités de gestion de ces centres initiés par ladite population.

Tableau n°4 : Carta sanitaire de la commune de Sakété

Localité	Type de Structures de santé	Nombre	Maladies fréquentes	Effectif personnel qualifié			
				Médecin	PA	Infirmier (IDE et IS)	SFE
Sakété I	Hôpital de zone	01	Paludisme Diarrhée HTA Anémie	1	05	06	04
Sakété II							
Aguidi	CSA	01	Paludisme Aigu Diarrhée	-	-	02	01
Ita-Djbou	CSA	01	Plaie paludisme diarrhée traumatisme parasitose	-	-	02	01
Takon	CSA	01	Paludisme diarrhée	-	-	01	01
Yoko	CSA	01	paludisme diarrhée	-	-	01	01
SAKETE (commune)		06		01	01	12	08

Source : CSC de Sakété

MED: médecin, PA: personnel d'appui, IDE: infirmier diplômé d'Etat, IS : infirmier de santé, SFE : sage femme d'Etat

5.1.5 Taux de couverture vaccinale pour les grandes endémies

Les grandes endémies rencontrées dans la commune sont la poliomyélite, les hépatites A, B, C, la rougeole et la variole. En 2005, les antigènes mis en place pour lutter contre ces grandes endémies ont été administrés à la population avec une couverture respective de 120% pour la BCG, 110% pour la DTCP3, 83% pour la VAR et 51% pour la VAT2 + (femmes enceintes).

5.2 Action sociale

Dans la Commune de Sakété, les activités de protection sociale s'insèrent dans les domaines ci-dessous :

- Prévention des risques
- Prise en charge des personnes.

Les activités sont menées à travers l'Information-Education-Communication (IEC) sur les différentes maladies endémiques à l'endroit des différentes couches de la population.

5.2.1 Prévention des risques

Pour ce qui est du domaine de la prévention, l'activité menée est la surveillance nutritionnelle. A ce niveau, les bénéficiaires sont constitués des enfants de 0 à 5 ans.

Le trafic et placement des enfants sont courants dans la commune et 38% des ménages placent encore leurs enfants. La présence du centre de promotion sociale contribue à freiner le phénomène.

5.2.2 Prise en charge des personnes

Pour la prise en charge des personnes, le Centre de Promotion Social (CPS) se consacre :

- à la réadaptation à base Communautaire à l'endroit des handicapés ;
- aux activités de solidarité pour les indigents ;
- à l'encadrement des groupements.

5.3 Education

Dans la Commune de Sakété, il existe les deux ordres d'enseignement suivants:

- enseignements maternel et primaire,
- enseignement secondaire.

Les enseignements maternel et primaire relèvent de la compétence propre de la Commune conformément aux lois de la décentralisation notamment dans les domaines de la construction, de la réfection et des équipements.

5.3.1 Infrastructures scolaires

La Circonscription Scolaire de la Commune de Sakété compte :

- Cinq (05) écoles maternelles dont une privée.
- Soixante quatre (64) écoles primaires dont deux (02) privées. L'une des écoles privées est gérée par le clergé.

Par ailleurs, il existe cinq (05) collèges d'enseignement général publics situés dans Sakété I, Yoko, Takon, Ita-Djèbou et Aguidi. Les deux (02) derniers c'est-à-dire ceux d'Aguidi et d'Ita-Djèbou ont été récemment créés. Il existe également un collège d'enseignement général privé dans Sakété II.

Depuis la rentrée scolaire 2002-2003, un promoteur a installé à Sakété un collège d'enseignement technique dénommé « ECOTES ».

CHAPITRE VI

RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources de la Commune sont de plusieurs ordres : les ressources propres (internes), les ressources de l'Etat et les ressources externes.

Les ressources internes de la Commune comprennent :

- les ressources budgétaires propres : il s'agit des ressources fiscales et non fiscales figurant dans la nomenclature budgétaire ;
- les fonds de concours : dons, legs et recettes diverses provenant de tiers dans le cadre de la réalisation des infrastructures socio- économiques et communautaires.

6.1 Evolution du budget communal

Les ressources pour le fonctionnement et les investissements de la commune sont d'ordre fiscal et non fiscal.

Les données du tableau ci-dessous permettent d'apprécier l'évolution du budget sur les cinq dernières années.

Tableau n°5 : Equilibre financier de la commune pendant les cinq dernières années

Année	Budget section fonctionnement (FCFA)			Budget section investissement (FCFA)			
	Recettes (1)	Dépenses (2)	Epargne brute A= (1) - (2)	Recettes (3)	Capacité d'investissement B = A + 3	Dépenses (4)	Capacité de financement C = B-4
1999	32 131 374	32 313 555	-182 181	217 720	35 539	-	35 539
2000	30 372 296	30 662 918	-290 622	310 000	19 378	-	19 378
2001	72 497 004	38 493 479	34 003 525	316 400	34 319 925	5 807 016	40 126 941
2002	41 360 587	46 225 543	-4 864 956	240 000	-4 624 956	15 814 094	11 189 138
2003	55 634 149	54 067 227	1 566 922	8 242 310	9 809 232	8 179 829	17 989 061
Total	231 995 410	201 762 722	30 232 688	9 326 430	39 559 118	29 800 939	231 995 410
Moyenne	46 399 082	40 352 544	6 046 538	1 865 286	7 911 824	5 960 188	46 399 082

Source : PDC Sakété

Epargne brute

Il découle de l'analyse du tableau ci-dessus que l'épargne brute de la Commune a été négative pendant trois années à savoir 1999, 2000 et 2002. Celle enregistrée en 2001 et qui s'élève à 34 003 525 F provient d'une recette accidentelle en l'occurrence la taxe de voirie de plusieurs années rétrocédée par l'Etat aux collectivités en 2001. Cela prouve que la Commune elle-même n'a pas pu compter sur ses ressources propres pour constituer des réserves pour des épargnes. Ses

besoins ont toujours dépassé ses capacités de mobilisation des ressources nécessaires.

Capacité d'investissement

En ce qui concerne la capacité d'investissement de la Commune, elle a été faible pendant les deux premières années avant de passer à 34 319 925 F en 2001 puis de chuter de manière drastique à -4.624.956 F en 2002. Un léger relèvement a été constaté en 2003. Cette situation, corollaire de celle évoquée plus haut, justifie le fait que la Commune n'a pas réellement disposé de capacité propre d'investissement jusque-là.

Dans ces conditions, si rien n'est fait pour inverser la tendance, son développement ne pourra guère s'opérer.

Capacité de financement

Faisant suite à tout ce qui précède, la Commune de Sakété, au cours des cinq dernières années, n'a pas pu avoir des ressources internes suffisantes pour financer son développement. La capacité de financement de son développement a été de 35.539 F en 1999, de 19.378 en 2000, de 11.189.138 en 2002. Ce n'est qu'en 2001 seulement que cette capacité a enregistré un montant de 40 126 941 F et en 2003 un montant de 17 989 061 F.

6.2 Recettes

Les recettes de la commune sont fiscales et non fiscales. L'analyse des recettes totales révèle que :

- les recettes de fonctionnement dépassent celles d'investissement ;
- les recettes totales par habitant sont estimées en 2003 à 904,71 FCFA par habitant contre 589,21 FCFA par habitant en 2002 soit une augmentation de 54%.

6.2.1 Recettes fiscales

La gestion des ressources fiscales est assurée par le service des impôts de Porto-Novo qui a compétence sur la commune de Sakété.

Elles sont constituées des impôts directs et indirects que sont :

- La patente ;
- La licence ;
- Le foncier bâti et le foncier non bâti ;
- La taxe sur arme à feu,
- Les autres recettes fiscales
- etc.

La faible performance du recouvrement des recettes fiscales résulte :

- Du dépôt tardif des avis d'imposition de l'exercice fiscal ;
- De l'incivisme fiscal qui persiste toujours au niveau de plusieurs contribuables ;
- Des difficultés de maîtrise du gisement fiscal de la localité en raison des recensements qui ne s'actualisent pas régulièrement et des problèmes d'adressage qui ne permettent pas de retrouver les contribuables ;
- De la diminution de la matière imposable en raison de la fermeture de certains ateliers et boutiques ;
- De l'inachèvement du lotissement.

6.2.2 *Recettes non fiscales*

Elles sont principalement constituées :

- De produits du patrimoine ;
- D'impôts et taxes perçues en vertu du titre des recettes diverses ;
- De taxes sur les prestations de services fournies par la Commune.

Elles sont directement recouvrées par la mairie elle-même qui dispose à cet effet de plusieurs structures (les caisses de la mairie, la gendarmerie, des agents collecteurs, etc.). Elles sont perçues au moyen de tickets imprimés et de timbres. Les recettes effectuées sont reversées à la recette perception de la Commune.

Les performances affichées au niveau des recettes fiscales sont encourageantes et résultent de :

- L'augmentation des tarifs des prestations de la Commune ;
- La perception de nouvelles taxes non fiscales (cartes des immigrants, taxe sur l'activité de taxi-moto,) ;
- L'efficacité des sensibilisations contre l'incivisme ;
- La mise en place par la mairie d'une brigade de recouvrement ;
- etc.

6.3 Dépenses

Les dépenses totales se sont accrues sur la période (1999-2003) avec un taux annuel moyen de 18,53%. Elles sont évaluées à 881,63 FCFA par habitant en 2003 contre 878,69 FCFA par habitant en 2002 soit un accroissement de 0,33%.

Dans l'ensemble, le niveau d'investissement est faible dans la commune. On distingue les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

6.3.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent les achats divers (matériels de bureau, fournitures etc.), le transport (transport du personnel etc.), les services fournis par les tiers (entretiens, réparations, maintenance, frais de formations, études et recherches, fêtes et cérémonies etc.) et les charges du personnel. En 2003, les dépenses de fonctionnement réalisées par la commune de Sakété sont estimées à 54.067.22 FCFA soit 86,8% des dépenses effectuées au cours de ladite année.

6.3.2 Dépenses d'investissement

Sont éligibles aux dépenses d'investissement de la commune, les travaux de lotissement, la construction de bâtiments, l'achat du matériel de transport et de matériel de bureau. En 2003, les dépenses d'investissement s'élèvent à 8.19.827 FCFA, soit 13,2% de l'ensemble des dépenses de la commune.

CHAPITRE VII
RESUME DES CONTRAINTES ET ATOUTS
DE LA COMMUNE

Tableau n°6 : Atouts et contraintes de la commune

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<i>Agriculture</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des hommes et des femmes (bras valides). - Existence d'entraide mutuelle en ce qui concerne les travaux des champs - Existence des bas-fonds inexploités. - Existence d'une pluviométrie favorable ; - Existence de nombreux cours d'eau ; - Existence d'organisations paysannes ; - Existence de terres cultivables et fertiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures d'encadrement : CeCPA (ex CARDER), ONG, Projets et Programmes ; - Position géographique - Politique d'organisation des campagnes de reboisement ; - Transhumance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non modernisation des outils agricoles et des techniques culturales ; - Débouchés limités ; - Absence d'une banque agricole ; - Déforestation ; - Insuffisance des magasins de stockage ; - Bradage des terres - Exploitation intensive du sol ; - Faible niveau de transformation des produits agricoles ; - Impraticabilité des pistes de desserte rurale en toute saison ; - Agriculture itinérante sur brûlis ; - Insuffisance des moyens de transformation des produits agricoles ; - Insuffisance des pistes de desserte rurale ; - Accidents de travail ; - Faiblesses du pouvoir d'achat ; - Feux de brousse 	<ul style="list-style-type: none"> - Exode rural ; - Aléas climatiques ; - Désertification ; - Vols. - Sida
<i>Pêche</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de pâturage et de points d'eau ; - Volonté de la population à la pratique de l'élevage ; - Existence de marchés d'écoulement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'agents vétérinaires ; - Inexistence de point de vente de 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de développement de certains secteurs d'élevage (aulacodiculture, héliciculture, caniculture, apiculture, ovin, caprin, bovin) ; - Relance de l'élevage porcin ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Epizooties telles que la peste porcine, aviaire et bovine.

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de zoonose ; - Climat favorable. 	<ul style="list-style-type: none"> produits vétérinaires ; - Mode traditionnelle d'élevage ; - Manque de formation en élevage ; - Manque de moyens financiers - Divagations des bêtes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'aviculture ; - Développement de la pisciculture ; - Amélioration de l'élevage par l'introduction de races améliorées ; - Existence de marchés d'écoulement. 	
<i>Elevage</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de pâturage et de points d'eau ; - Volonté de la population à la pratique de l'élevage ; - Existence de marchés d'écoulement ; - Absence de zoonose ; - Climat favorable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de développement de certains secteurs d'élevage (apiculture, aulacodiculture etc.) - Relance de l'élevage porcin ; - Amélioration de l'aviculture ; - Développement de la pisciculture ; - Amélioration de l'élevage par - Existence de 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'agents vétérinaires ; - Inexistence de point de vente de produits vétérinaires ; - Mode traditionnelle d'élevage ; - Manque de formation en élevage ; - Manque de moyens financiers - Divagations des bêtes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Epizooties telles que la peste porcine, aviaire et bovine.

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
	marchés d'écoulement		
<i>Education</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des écoles ; - Existence du personnel enseignant ; - Disponibilité des parents d'élèves ; - Taux de scolarisation croissant ; - Nouveaux programmes d'Etudes ; - Existence de réseau de motivation pour élèves et enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une volonté politique à rendre l'école gratuite - Existence de volonté politique à promouvoir la scolarisation des filles ; - Existence d'ONG, de programmes et de projets ; - Existence de subventions aux écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance et délabrement des infrastructures ; - Insuffisance d'équipement (mobilier et matériels didactiques) ; - Insuffisance d'enseignants qualifiés ; - Manque de cantine dans bon nombre d'écoles ; - Disparition progressive de la conscience professionnelle chez les enseignants ; - Non suivi des élèves par leurs parents ; - Ouverture anarchique d'établissements privés ; - Harcèlement sexuel dans le milieu scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gèle du recrutement du personnel enseignant ; - Insuffisance de mesure incitative au profit du personnel enseignant ; - Politisation du système éducatif ; - Grève perlée.
<i>Commerce</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines disponibles ; - Existence de marchés principaux et secondaires - Bon positionnement des marchés ; - Secteur informel très développé ; - Régularité des marchés ; - Accès facile au crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de marchés extérieurs ; - Créneaux porteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de formation et d'encadrement des commerçants ; - Manque de structures organisationnelles ; - Manque de moyens financiers ; - Insuffisance d'infrastructures commerciales ; - Impraticabilité des pistes de desserte rurale ; - Etat de délabrement des marchés ; - Mauvaise gestion des crédits octroyés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrebande ; - Concurrence déloyale

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<i>Santé</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de Centres de Santé d'Arrondissement (sauf dans les Arrondissements I et II de Sakété) ; - Disponibilité de ressources humaines ; - Existence de matrones et de tradi-praticiens ; - Existence d'un Hôpital de Zone ; - Existence d'un Centre Communal de Santé ; - Existence d'une pharmacie ; - Existence de nombreuses plantes médicinales ; - Existence de cabinets ; - Existence d'une mutuelle de santé ; - Existence d'un comité de gestion au niveau des centres de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de directions départementale de la santé à Porto Novo - Existence de projets intervenant dans le secteur ; - Existence de nombreuses ONG ; - Existence d'une loi pour les agents de santé les autorisant à exercer en privé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources humaines qualifiées ; - Non conformité du Centre Communal de Santé ; - Mauvaise couverture sanitaire (absence d'UVS et de CSA à Sakété II) ; - Coût élevé des médicaments ; - Insuffisance de dépôts pharmaceutiques ; - Non formation de matrones et de tradipraticiens ; - Formation insuffisante des aides-soignantes ; - Sous-équipement des formations sanitaires ; - Coût élevé des soins ; - Poids de la tradition et des religions ; - Etat défectueux des voies ; - Malnutrition ; - Vente illicite de médicaments ; - Non conformité de bon nombre de cabinets ; - Prolifération des cabinets de soins ; - Existence de la rage canine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Importation du Nigéria de médicaments non-conformes aux normes ; - Affluence des tradi-praticiens étrangers - Hôpital de zone non fonctionnel ; - Exercice clandestin de soins de santé dans la Commune par les personnes étrangères.

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<i>Artisanat</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines disponibles ; - Outils de travail disponibles ; - Existence de différents acteurs ; - Disponibilités de débouchés ; - Existence d'organisations professionnelles ; - Existence d'un génie créateur des artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de débouchés ; - Créneaux porteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non modernisation des outils de production ; - Faiblesse du pouvoir d'achat ; - Manque de formation et de recyclage ; - Manque de structuration et de dynamisme des acteurs ; - Manque de crédits ; - Absence de relevé dans certains secteurs ; - Manque d'encadrement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exode rural ; - Esprit d'extranéité ; - Concurrence des produits importés.
<i>Hydraulique, hygiène et assainissement</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de puits à grand diamètre à moteur ; - Existence de forages équipés de pompes à motricité humaine ; - Existence de personnel qualifié en matière d'hygiène et d'assainissement ; - Existence de forages équipés de pompes électriques pour les adductions d'eau villageoise et les postes d'eau autonomes ; - Existence de collecteurs et de caniveaux ; - Existence de latrines dans certaines écoles et centres de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de projets ; - Existence de la SONEB. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de latrines publiques ; - Manque de réseau d'évacuation de déchets ; - Insuffisance d'eau potable ; - Faible couverture du réseau d'adduction d'eau ; - Non fonctionnalité de plusieurs forages à motricité humaine ; - Manque de moyens financiers pour contribuer à la réalisation des ouvrages hydrauliques ; - Manque d'ouvrages individuels d'assainissement ; - Insalubrité autour des maisons ; - Insuffisance de latrines publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution ; - Rigidité d'octroi de projets.
<i>Transport et communication</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de pistes de desserte rurale ; - Existence de gares routières (taxi moto 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la route nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de pistes de desserte rurale ; - Dégradation des pistes existantes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement des voies ;

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
voiture) - Existence d'un système de communication par les crieurs publics ; - Existence de cabines téléphoniques privées ; - Couverture de la commune par le réseau téléphonique et existence de cabines publiques - Existence de radios de transmission (Mairie et brigade).	N°3 ; - Couverture progressive de la Commune par le réseau de téléphonie mobile.	- Insuffisance de cabines téléphoniques privées et publiques ; - Insuffisance du réseau téléphonique conventionnel ; - Inexistence de stations de radio locale.	- Erosion des pistes.
<i>- Commerce</i>			
- Ressources humaines disponibles ; - Existence de marchés principaux et secondaires - Bon positionnement des marchés ; - Secteur informel très développé ; - Régularité des marchés ; - Accès facile au crédit.	- Existence de marchés extérieurs ; - Créneaux porteurs.	- Manque de formation et d'encadrement des commerçants ; - Manque de structures organisationnelles ; - Manque de moyens financiers ; - Insuffisance d'infrastructures commerciales ; - Impraticabilité des pistes de desserte rurale ; - Etat de délabrement des marchés ; - Mauvaise gestion des crédits octroyés ; - Manque d'étude prospective ; - Faiblesse de la production locale.	- Contrebande ; - Concurrence déloyale
<i>Industrie</i>			
- Existence de matières premières ; - Existence de la main d'œuvre ; - Existence d'espace pour l'installation des usines - Existence de petites industries ;	- Existence de réseau électrique ; - Existence de marché d'écoulement des produits ;	- Manque de financement ; - Utilisation d'outils rudimentaires ; - Insuffisance d'industrie ; - Coût élevé des matières intermédiaires ;	- Importation des produits étrangers ; - Esprit d'extranéité.

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de groupements ; - Existence de pistes de desserte rurale ; - Existence de débouchés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des structures de microfinances (CLCAM ; CREP ; PAPME ; etc.) - Existence des ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture du réseau électrique et d'adduction d'eau ; - Insuffisance de groupes structurés (groupements, coopératives, associations spécialisée) ; - Manque d'équipement ; - Manque de formation technique et d'encadrement ; - Insuffisance de débouchés ; - Accès difficile aux crédits ; - Mauvaise conservation des produits finis. 	
<i>Financement de la commune</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la matière imposable ; - Existence des services de recouvrement ; - Existence d'une volonté au niveau de l'administration de la Mairie pour réorganiser les structures de recouvrement ; - Bonne capacité de communication et persuasion des autorités communales ; - Existence d'équipements marchands (marchés, cimetières, carrières) ; - Existence de coopératives d'aménagement rural - Existence de grosses exploitations de palmeraies privées ; - Poursuite de la politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'avoir recours à la coopération décentralisée ; - Intervention des structures de micro-finance (CLCAM, PADME, PAPME) ; - Intervention de divers projets dans la localité - Implantation de sociétés privées ; - Existence d'un poste frontalier de douane à Modogan ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'imposition des fonciers bâtis dans l'ancienne ville ; - Inexistence d'un plan de communication ; - Absence de mesures coercitives ; - Insuffisance du personnel du service des impôts ; - Faible taux de recouvrement des crédits mis en place par les structures de micro-finances ; - Non émission et/ ou retard d'émission de rôle ; - Sous équipement des services de recouvrement (matériel roulant) ; - Grande mobilité des contribuables fonciers ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de subventions salariales de la part de l'Etat ; - Absence de décret d'application relatif à la taxe de développement local - Insuffisance de personnel des impôts tant au niveau de l'assiette qu'au

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
d'urbanisation.		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'information des populations sur le rôle et l'utilisation des impôts et taxes dans le contexte de la décentralisation ; - Absence de ressources d'investissements propres ; - Faible taux d'imposition en ce qui concerne les inhumations. 	<ul style="list-style-type: none"> niveau du recouvrement ; - Non transfert des compétences aux communes.
<i>Tourisme et loisirs</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un complexe omnisports ; - Existence de la maison des jeunes ; - Existence des salles de club-vidéo ; - Existence de forêts sacrées et classées ; - Diversité des cultes, danses et chants traditionnels ; - Existence des buvettes et auberges ; - Existence des palais royaux ; - Situation géographique de la Commune favorable par rapport aux autres départements. 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Défaut de valorisation des mœurs et coutumes ancestrales ; - Insuffisance des infrastructures sportives ; - Manque de moyens financiers pour la revalorisation des mœurs et coutumes ; - Insuffisance de centre de loisirs ; - Manque d'orientation en matière de tourisme et des loisirs ; - Insuffisance d'activités récréatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exode rural ; - Invasion de la musique locale par la musique étrangère ; - Dépravation des mœurs et acculturation due aux vidéoclubs - Déracinement ; - Dévaluation des valeurs traditionnelles.

CHAPITRE VIII

PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES

8.1 Promotion de l'économie locale

8.1.1 Rôle de la commune

Le rôle de la commune est d'améliorer les capacités de production, de commercialisation et de consommation des agents économiques de la commune en instituant un environnement favorable à la création et à la prospérité des entreprises et activités génératrices de revenus.

De façon concrète, pour promouvoir son économie, la commune doit jouer un :

- *Rôle de proximité* : Connaître, informer, organiser et coordonner les entreprises et autres acteurs de l'économie locale.
 - Organiser les acteurs du développement local
 - Assurer la communication et la mobilisation sociale en faveur de l'entrepreneuriat et des activités génératrices de revenus
 - Favoriser la création de structures, de groupements ou de démarche de type coopératif pour bénéficier des économies d'échelle
- *Rôle d'orientation et planification* : Définir le profil économique
 - Recenser les potentialités et les débouchés
 - Planifier le développement local et le suivi évaluation
 - Mobiliser les ressources (financières, matérielles, humaines etc.)
 - Développer une approche consensuelle et participative des choix économiques
 - Aménager le territoire et développer une politique foncière (définition de zone industrielle viabilisée etc.)
 - Faciliter la mise en œuvre et le suivi des planifications locales
- *Rôle d'appui* : Développer les aides immatérielles
 - Assurer l'appui conseil et les formations
 - Appuyer la création et la promotion des entreprises et des activités génératrices de revenus
 - Faciliter l'accès au crédit
 - Appuyer la commercialisation en favorisant par exemple la création des groupements d'achat ou de commercialisation
- *Rôle de facilitation* : créer un cadre institutionnel fiable
 - Promouvoir les infrastructures socio-économiques
 - Faciliter les activités économiques (lois, textes, règlements etc.)
 - Attirer les investisseurs par la bonne gouvernance
 - Créer et promouvoir un label
 - Développer une politique locale attrayante
 - Assurer le plaidoyer et développer les partenariats en faveur de la réalisation des projets du PDC

8.1.2 *Les acteurs impliqués*

- Les acteurs politiques (Maires, Conseillers communaux, les Chefs d'arrondissement)
- Les acteurs institutionnels, (Services déconcentrés de l'Etat, structures publiques et privées etc.)
- Les acteurs économiques, (Commerçants, Entrepreneurs, producteurs, transformateurs, sociétés, etc.)
- Les acteurs sociaux et culturels, (Chefs traditionnels, les notables, groupes sociaux professionnels etc.)
- Les ONG, les réseaux d'acteurs, etc.

8.1.3 *Stratégie actuelle de mobilisation des ressources locales*

La stratégie actuelle de mobilisation des ressources locales repose sur les axes principaux suivants :

- une amélioration des recettes issues des prestations de la mairie : elle se fait par la fourniture par la mairie d'une bonne prestation de services, le renforcement des capacités du personnel, l'équipement du personnel et la sensibilisation sur la conscience professionnelle ;
- un accroissement significatif du taux de recouvrement des taxes par l'élargissement de l'assiette fiscale, la sensibilisation de la population et l'unicité de la caisse (gestion transparente) ;
- une implication de la diaspora par une identification des fils de la commune résident soit dans les autres localités du Bénin soit hors du Bénin.

8.1.4 *Stratégie future de mobilisation des ressources locales*

La stratégie future de mobilisation des ressources locales repose sur les axes principaux suivants :

- un renforcement de l'implication de la diaspora dans les activités de développement de la commune ;
- une poursuite de l'amélioration des recettes et de l'accroissement de l'assiette fiscale ;
- une organisation en filières des spéculations qui s'y prêtent le mieux ;
- une mise en œuvre des dispositions sécuritaires pour les transports transfrontaliers des produits venant du Nigéria.

8.2 Valorisation des filières porteuses

8.2.1 Principales filières porteuses de la commune

La confrontation des atouts, contraintes, menaces et opportunités de la commune de Sakété a permis le choix des cinq filières importantes suivantes :

- Manioc : c'est une culture très répandue dans la commune. Mais elle reste limitée par la faible disponibilité en terres agricoles ;
- Banane plantain : elle est présente dans les zones humides, aux abords et dans les bas-fonds. Pour l'instant, elle est cultivée sans grands soins. Les techniques de culture ne sont pas bien maîtrisées par les producteurs.
- Palmier à huile : c'est une culture d'exportation qui générerait des revenus importants aux exploitants. Le faible investissement en entretien dès les levés de la plante le rend préférable aux cultures vivrières. La superficie qu'elle occupe progresse au détriment des cultures vivrières ;
- Maïs : qu'il soit de race améliorée ou locale, le maïs est une culture très répandue dans la commune. Mais elle reste limitée par la faible disponibilité en terres agricoles ;
- Volaille : qu'il soit de race améliorée ou locale, l'élevage de la volaille est présent dans tous les ménages. Le projet intercommunal d'appui à la production de volaille des communes de Adjarra, Avrankou, Ifangni et Porto-Novo pourrait s'élargir pour prendre en compte la commune de Sakété à cause des aptitudes qu'offre cette commune pour la production de la volaille ;

8.2.2 Filière levier de développement de la commune

Choix de la filière levier

Parmi les cinq filières importantes de la commune, la filière choisie pour être de développement communal est le palmier à huile. C'est une filière dans laquelle l'Etat béninois intervient déjà.

Intrants et disponibilité

Les principaux intrants nécessaires au développement de la filière palmier à huile et leur disponibilité sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau n°7 : Intrants de la filière palmier à huile et leur disponibilité

Intrants	Niveau de disponibilité			Lieu de disponibilité
	Faible	Moyen	Elevé	
Matériel végétal (plants)		X		Station de Pobè
Main d'oeuvre			X	Commune

Source : Monographie, 2006

Extrants et commercialisation

Les extrants directs et indirects de la filière palmier à huile et les débouchés potentiels pour leur écoulement est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau n°8 : Extrants de la filière volaille et leur écoulement

Extrants directs et indirects	Importance du marché			Lieu d'écoulement potentiel
	Faible	Moyen	Elevé	
Régime de palme			X	Porto-Novo, Nigéria, Communes environnantes, usines de transformations
Noix palmistes				
Huile			X	Porto-Novo, Nigéria, Communes environnantes
Savon			X	Porto-Novo, Nigéria
Vin de palme			X	Porto-Novo, Cotonou, Communes environnantes

Source : Monographie, 2006

Rentabilité de la culture

Une étude de rentabilité conduite en atelier interne avec les professionnels de la culture de palmier à huile a montré que cette dernière constitue un placement intéressant. Le taux de rentabilité interne est supérieur à celui pratiqué par les banques.

8.2.3 Approche communale de valorisation de la filière levier

L'implication de la commune dans la valorisation de la filière levier se situe à trois niveaux :

- Production :

- Facilitation à l'acquisition des intrants (matériel végétal, produits de traitements etc.) par une organisation de leur transport ;
- Appui technique à la professionnalisation des exploitants et les producteur de palmier à huile (formation, appui conseils, etc.) ;
- Initiation d'étude sur les meilleurs débouchés des produits et des dérivés du palmier à huile ;

- Transformation/conservation

- Facilitation à l'acquisition des équipements de transformation des produits issus de la culture du palmier à huile)

- Commercialisation

- Collaborer avec l'Etat pour la prospection des débouchés des produits issus de la culture du palmier à huile.

CHAPITRE IX

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

9.1 Evolution des potentialités de la commune

Quatre potentialités donnent à la commune de Sakété des avantages significatifs par rapport à beaucoup d'autres communes du Bénin :

- la proximité du centre de production des palmiers sélectionnés ;
- le partage de la frontière et la proximité du Nigéria ;
- la disponibilité et l'étendue des terres agricoles ;
- la compétence accumulée avec le temps des agriculteurs ;
- une population jeune et enthousiaste

9.2 Perspectives de développement économique de la commune

Les perspectives de développement économique reposent sur l'utilisation optimale des potentialités dans un cadre spatial défini par le Schéma Directeur d'Aménagement de la commune.

En effet, bien que le caractère périurbain de la commune ne l'autorise à s'investir dans des spéculations consommatrices d'espace, elle bénéficie cependant d'espaces précédemment mobilisés pour la culture de palmier à huile. Cet espace tend à augmenter au regard de caractère générateur de revenu de la culture. Par ailleurs, l'environnement interne de la commune est favorable à la mise en place de petites industries de transformation des produits issus du palmier à huile.

La maîtrise des coûts de production par les exploitations familiales et les petites industries devra être facilitée par l'accès à un meilleur prix aux facteurs essentiels de production que sont l'énergie, l'eau, le transport. Les performances affichées par commune pour rendre disponibles ces facteurs de production sont constantes durant les deux dernières années.

Ainsi, la commune pourra espérer atteindre une production industrielle et favoriser l'installation de petites et moyennes industries alimentaires et cosmétiques.

CONCLUSIONS GENERALES

La position géographique stratégique de la commune de Sakété (longue frontière avec le Nigeria) et la disponibilité des espaces agricoles fait d'elle une localité dont le développement économique s'articule bien avec la promotion de la filière palmier à huile. Mais les routes et des pistes de la commune, dans leur état actuel, ne peuvent pas accompagner de façon satisfaisant cette option de développement de la commune.

Par ailleurs, le palmier à huile est érigé par l'Etat béninois en filière nationale. Il connaît déjà un appui important de la part du gouvernement béninois. Cette situation limitera l'implication de la Commune dans la promotion du palmier à huile et donc sa contribution au renforcement de l'économie locale. Il est donc souhaitable que les réflexions continuent au sein des fils de la commune de Sakété dans le sens d'identifier des filières innovatrices qui inscrivent les populations dans une logique de développement durable.